

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

## Délibération 2012/113

### **OBJET : FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DU SAUZE - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'article L 5214-16 (V) du Code Général des Collectivités Locales, permettant de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par des fonds de concours versés entre Communautés de Communes et communes adhérentes après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés

**CONSIDERANT** que ce même article stipule en outre que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**VU** le Budget d'exploitation de la Piscine fourni par la Commune d'Enchastrayes s'élevant à **214 123.00 €**, laissant à la charge de ladite Commune la somme de **174 123.00 €**.

**VU** la délibération du 23 Mars 2012 du Conseil Municipal d'ENCHASTRAYES sollicitant de la Communauté un fonds de concours d'un montant de **70 000.00 €**,

**CONSIDERANT** l'intérêt communautaire de cet équipement,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer à la Commune d'ENCHASTRAYES un fonds de concours de **70 000.00 €**, ce qui porte l'autofinancement de ladite Commune à un montant de **104 123.00 €**.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Principal 2012, art 65734.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. LANFRANCHI.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Lanfranchi', is written over a horizontal blue line.